



Coopération pour le Désarmement

RECSA

Bulletin

5ème numéro

Janvier – Décembre 2008

Notre Vision

Une sous région sécurisée dans un continent paisible indemne de toute prolifération d'armes légères et de petit calibre

Notre Mission

Coordonner l'action contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes

Chers Partenaires,

Bienvenue dans ce numéro du bulletin trimestriel d'informations du RECSA.

Dans un effort de partage des expériences entre les pays membres, nous avons introduit une section contenant des informations sur les Points focaux nationaux en matière de gestion des armes légères. Dans cette édition nous nous concentrerons sur le PFN de Djibouti.

Vos articles brefs et suggestions sur les armes légères et de petit calibre sont les bienvenus et nous nous ferons le devoir de les publier dans nos prochaines parutions.

Angela Baiya-Wadeyua

Responsable à la Communication

Burundi Elaboration d'un Plan d'action national



Participants suivant les débats lors d'un Forum sur l'élaboration du PAN au Burundi

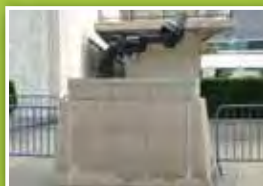
Le processus d'élaboration d'un Plan d'action national (PAN) sur les armes légères pour le Burundi est à une étape avancée. Une fois élaboré, le PAN fournira une feuille de route complète de la façon détaillée d'aborder les problèmes posés par la prolifération des armes légères dans le pays.

Un certain nombre d'ateliers ont été organisés à Bujumbura dans le cadre de la préparation au processus d'élaboration du PAN. Ils ont servi à sensibiliser les Hauts-fonctionnaires et la société civile afin d'obtenir leur soutien en tant que parties prenantes essentielles du processus. Des réunions similaires ont été tenues dans les provinces de Gitega et de Bururi en vue de sensibiliser les institutions de répression, les administrateurs, la société civile et les chercheurs sur le processus d'élaboration du PAN.

Des discussions fructueuses ont eu lieu avec les parties prenantes sur l'importance de l'élaboration d'un Plan d'action national pour le



Pg 3. Rwanda



Pg 7. Exposition
d'armes légères

Burundi qui doit ouvrir la voie au processus devant se dérouler sur toute l'étendue du territoire.

Le Point focal national du Burundi en collaboration avec le RECSA a organisé des réunions provinciales à travers tout le pays afin de réunir les opinions des institutions

de répression, des administrateurs et de la société civile pour enrichir le processus d'élaboration du PAN. Ceci sera suivi d'une enquête nationale en vue de rassembler les opinions complémentaires de membres du public. L'élaboration du PAN débutera ensuite et prendra fin au début de l'année 2009.

Commémoration de la signature de la déclaration de Nairobi

La journée du 15 mars est célébrée tous les ans dans les Etats membres du RECSA pour commémorer la signature de la Déclaration de Nairobi. Dans la Déclaration, la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes reconnaissent le problème causé par la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites et s'engagent à mettre en place des mesures pour aborder la question.

Le Burundi assure la présidence en exercice du Conseil des Ministres du RECSA et du Comité technique consultatif. Le RECSA a collaboré avec le Bureau du Point focal national du Burundi dans le cadre de l'organisation d'un événement important pour marquer la journée du 8ème anniversaire à Bujumbura.

Diverses activités ont été menées. Au nombre d'elles, une visite aux victimes des ALPC hospitalisées, la destruction symbolique de 122 armes à feu, un défilé de rue qui a abouti au Stade Buyenzi où se sont déroulées des danses culturelles, des représentations théâtrales et des performances de groupes de danse et des discours ont aussi été prononcés.

Au nombre des participants présents à la commémoration, on pouvait distinguer des fonctionnaires de divers départements y compris le Ministre de la Sécurité Publique

du Gouvernement du Burundi, l'Honorable Alain Guillaume Bunyoni, Président en exercice du Conseil des Ministres du RECSA, des diplomates, les représentants des NU et ceux des médias, les élèves et les membres du public.

La journée de la Déclaration de Nairobi est utilisée comme une plateforme de sensibilisation sur les questions liées aux ALPC. L'un des objectifs essentiels visés en marquant la journée est de sensibiliser le public sur l'importance de leur implication active dans la recherche de solutions au problème des ALPC. La cérémonie a fait l'objet d'une large publicité dans la presse écrite et électronique du Burundi.

La Déclaration de Nairobi sur le problème des armes légères et de petit calibre illicites dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes a été signée en 2000 à la suite d'une préoccupation croissante dans la région relative à la manière dont la facilité d'accès aux armes légères et de petit calibre illicites (ALPC) intensifie les conflits, ébranle la stabilité politique et a un impact dévastateur sur la sécurité humaine et nationale.

La Déclaration plaide entre autres pour la coopération et la coordination régionales et pour une recherche de solution globale au problème transnational.

DRC

Ateliers de sensibilisation sur l'élaboration du PAN



Vue des participants à une réunion dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'action national en DRC

La RDC a été sévèrement touchée par le problème de la prolifération des armes légères à cause du conflit en cours dans certaines parties du pays. Le besoin d'un Plan d'action national (PAN) pour orienter la gestion des armes légères et rechercher des solutions au problème causé par la prolifération des armes illégales est donc évident.

Les parties prenantes essentielles sont enthousiastes par rapport au démarrage du processus d'élaboration d'un PAN dans le pays. Ceci s'explique clairement après la tenue de deux ateliers de sensibilisation des Hauts-fonctionnaires d'une part et de la société civile et des chercheurs d'autre part. Le soutien de la part de ces groupes est crucial pour la réussite du processus.

Les réunions ont recommandé que le processus qui prendra la forme d'une concertation, soit entrepris sur une base régionale. Ceci à cause de la vaste superficie du pays et parce que certains endroits poseront des difficultés liées à l'insécurité et à l'inaccessibilité. Les concertations avec d'autres parties prenantes essentielles débiteront dans la région Ouest de la RDC qui jouit d'une stabilité relative.

Une analyse de la situation des armes légères et de petit calibre dans le pays a été faite afin d'éclairer le processus d'élaboration du PAN.



Marche de sensibilisation sur les méfaits des armes légères à Bujumbura

Rwanda

Destruction publique d'ALPC

Le 24 Juillet, le Gouvernement Rwandais a procédé à la destruction publique de 160 tonnes de munitions et de munitions explosives non explosées à l'école de formation militaire de Gabiro près de la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda. Il s'agissait de stocks en surplus/obsolètes appartenant à l'Etat.



L'exercice donne la preuve de l'engagement du pays à la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux sur les armes légères et de petit calibre (ALPC). Au titre de ces instruments, les Etats s'engagent à employer plus de pratiques de gestion efficace des réserves et à réduire le nombre d'armes

obsolètes, en surplus et illicites à l'intérieur de leurs frontières comme moyen de contrôle du nombre d'armes illégales en circulation.

L'une des façons de lutter contre les armes est d'entreprendre

fréquemment la destruction des armes obsolètes et illicites ainsi que le surplus d'armes, afin de les empêcher de tomber en de mauvaises mains.

L'exercice de destruction a été suivi entre autres personnalités par, le Ministre de la Sécurité Interne (Honorable Musa Fazil HARERIMANA), le Secrétaire exécutif adjoint du RECSA (Ambassadeur Tharcisse Midonzi), des fonctionnaires de haut rang de la Police et de l'Armée (dont le Chef d'Etat-major général et le Directeur général de la Police), le Coordinateur du PFN (Supt. Eric Kayiranga), le Gouverneur de la province de l'Est, les représentants de la société civile et les média.

Le RECSA félicite le Gouvernement Rwandais pour la cohérence en matière de destruction d'armes à feu et sont engagement ferme à rechercher des solutions au problème posé par les ALPC.

Elaboration d'un Plan d'action national

Le Rwanda est à une étape avancée de l'élaboration de son Plan d'action national de lutte contre les armes légères et de petit calibre et de leur gestion (PAN).

Le RECSA travaille en étroite collaboration avec le Point focal national et a récemment fini de tenir une série de réunions à travers le pays. Le but visé par l'organisation de ces réunions est de réunir les opinions des Hauts-fonctionnaires, des fonctionnaires des institutions de répression, et de la société civile afin d'enrichir le pour enrichir le processus d'élaboration du PAN qui doit s'achever en Janvier 2009.

La mise en œuvre débutera dès l'adoption du Plan par le Gouvernement.

Dans le cadre du démarrage des réunions à travers tout le pays, un séminaire initial de sensibilisation réunissant les Hauts-fonctionnaires a été organisé le 6 Octobre à Kigali. Il a été présidé par le Secrétaire Permanent du Ministère de la Sécurité interne. Tous les ministères

et départements concernés étaient représentés. Les participants ont réitéré le soutien du Gouvernement au processus.

Le Secrétaire exécutif du RECSA (Dr Francis Sang) et le Secrétaire exécutif adjoint (Ambassadeur Tharcisse Midonzi) ont aussi participé à la réunion de haut niveau.

Une série de neuf réunions provinciales ayant couvert toutes les cinq provinces (East, Ouest, Sud, Nord et Centre) ont été organisées entre le 8 et le 24 octobre. Elles se sont tenues dans les districts de Karongi, Butare, Nyagatare, Ngoma, Bugesera, Gicumbi, Gisenyi, Musanze, et de Gasabo.

Le soutien du gouvernement au processus s'est démontré à travers toutes les réunions puisque des Hauts-fonctionnaires de l'administration et des Forces de Police et de la Défense en provenance de divers districts ont sacrifié leur temps pour y participer et donner leurs opinions sur les armes légères.

Les Commandants régionaux de Police et les officiers supérieurs des Forces de Défense ont présenté des rapports de situation sur les ALPC dans leurs régions. Ces rapports ont fourni des informations



essentielles à examiner lors de la compilation du Plan d'action national.

Une fois élaboré, le PAN prévoit entre autres, un ensemble de mesures globales visant à aborder la prolifération des armes illicites, le renforcement des capacités de la société civile et des institutions de répression afin qu'elles puissent trouver des solutions au problème et la création de programmes de réduction des armes légères orientés sur le développement.

*Haut-
Fonctionnaires
du
gouvernement
Rwandais lors
d'une réunion
de collecte
d'opinions
pouvant
orienter le
processus
d'élaboration du
PAN*

Seychelles

Le RECSA a récemment fait don d'un certain nombre de publications sur les armes légères et de petit calibre et autres questions connexes aux Seychelles. Les publications qui portent sur une gamme de sujets dont le Génocide au Rwanda, le conflit Somalien, la résolution des conflits et la réconciliation, seront présentées à l'Assemblée nationale des Seychelles.

Ce don est à inscrire dans le cadre des initiatives du RECSA en matière de sensibilisation du public et a pour but d'informer les chercheurs sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre tout en redorant le blason de la bibliothèque de l'institution.

Soudan

Au Soudan, le RECSA travaille avec le Gouvernement de Khartoum dans le Nord dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nairobi et de la Déclaration de Nairobi.

Le RECSA démarrera bientôt ses programmes sur les ALPC dans le Sud Soudan, qui est régi par des systèmes d'administration et de sécurité indépendants.

Le RECSA a établi le contact avec les responsables du Gouvernement du Sud Soudan en vue de discuter des modalités de mise en œuvre des programmes dans cette partie du pays.

Le Secrétaire exécutif adjoint du RECSA, l'Ambassadeur Midonzi, et le Responsable chargé de la liaison politique, le Capitaine Kithamba, ont rencontré en Mai, le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement du Sud Soudan. Lors de la rencontre, les deux responsables du RECSA ont mis le Ministre au courant de la mise en œuvre du Protocole de Nairobi et de la Déclaration de Nairobi dans le Nord Soudan. C'était donc évident que le Sud Soudan est désavantagé par l'absence du RECSA dans la région pour trouver des solutions à l'épineux problème de la prolifération d'armes en circulation.

Tanzanie

Atelier national des chercheurs



Vue des participants à l'Atelier sur la recherche qui s'est déroulé en Tanzanie

Le RECSA a organisé un atelier des chercheurs en Tanzanie en vue de créer un forum des chercheurs pour des échanges d'informations et l'identification des lacunes existantes et la recherche de leurs solutions. La réunion a encore élaboré un Plan national de deux ans pour la recherche dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de recherche du RECSA et du Plan d'action national de la Tanzanie (TPAN).

Les participants étaient des chercheurs agréés du domaine des ALPC, des étudiants rédigeant des documents, des mémoires et des thèses sur les armes légères, et des organisations basées en Tanzanie qui recherchent ou qui sont passionnées par la recherche de solutions au problème de la prolifération des armes légères et de la sécurité humaine.

L'Atelier a donné mandat au Secrétariat du RECSA de former une équipe technique chargée d'élaborer un Plan stratégique pour les chercheurs.

Ouganda

Atelier national des chercheurs

L'atelier de l'Ouganda a réuni des chercheurs agréés du domaine des ALPC, des étudiants engagés dans des recherches sur les armes légères et des organisations basées en Ouganda qui sont passionnées par la recherche de solutions au problème de la prolifération des armes légères et de la sécurité humaine.

Son but a été de contribuer à l'amélioration des capacités des chercheurs ougandais à mener des recherches sur les armes légères et la sécurité humaine. La réunion a par ailleurs servi de forum d'échange d'informations pour les chercheurs pour partager leurs idées dans les domaines de recherches menées et identifier les lacunes qui ont besoin d'être comblées par des études avancées ou de nouvelles études. Les participants ont été informés sur le Plan stratégique de recherche du RECSA

et ont discuté des stratégies de sa mise en œuvre.

La Recherche est fondamentale en ce qu'elle fait ressortir les questions saillantes et permettre de mieux gérer les armes légères et de mettre en œuvre les programmes de recherche de solutions aux problèmes posés par la prolifération de celles qui sont illégales. La recherche continue est importante afin de permettre aux parties prenantes de se maintenir à l'avant-garde des tendances sur les questions pertinentes.

L'atelier de l'Ouganda faisait partie de la série d'ateliers nationaux programmés pour les divers pays membres du RECSA. D'autres ont eu lieu en Tanzanie et au Kenya.

ACTIVITES DU RECSA

Visite du Président du Conseil des Ministre du RECSA aux Etats membres



Dr Sang et l'Honorable Bunyoni lors d'une visite de courtoisie au Vice-président des Seychelles, Son Excellence Joseph Belmont (2ème à partir de la droite) sous le regard du Commissaire de Police Ernest Quatre qui est aussi le Coordonnateur du PFN des Seychelles

Le Dr Francis Sang, Secrétaire exécutif du RECSA, et l'Honorable Alain G. Bunyoni, Président du Conseil des Ministres, ont effectué une tournée

officielle dans sept Etats membres. (L'Honorable Bunyoni est aussi Ministre de la Sécurité Publique du Burundi).

Les pays visités jusque-là sont le Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, la RDC, les Seychelles, le Soudan et la Tanzanie. Des visites sont prévues pour les cinq pays restants.

Le but essentiel de ces visites est de tenir des discussions avec les Etats membres concernant les engagements qu'ils ont pris au moment de la signature de la Déclaration de Nairobi et du Protocole de Nairobi et le progrès de la mise en œuvre dans les pays respectifs. En plus de la recherche de solutions au problème des

armes légères, les Etats membres ont pris l'engagement de verser des contributions financières annuelles en vue de la mise en œuvre des programmes du RECSA.

Le Ministre et le Secrétaire exécutif ont fait bien comprendre aux gouvernements visités, le besoin de renforcer les bureaux des Points focaux nationaux en nommant des coordonnateurs à plein temps pour superviser les programmes relatifs aux ALPC. Les bureaux ont besoin de soutien financier pour leur permettre d'exécuter les tâches administratives et de mettre en œuvre les programmes pertinents.

Les visites aux Etats membres ont été une occasion pour souligner la nécessité d'élaborer les Plans d'action nationaux sur les armes légères afin d'encourager les efforts de lutte contre la prolifération des ALPC illégaux.

Ateliers régionaux de formation sur le marquage et la tenue de fichiers sur les armes

Les 12 Etats membres du RECSA en provenance de la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes ont renouvelé leur engagement à marquer leurs armes en guise de mesures effectives de gestion des réserves. Ceci conformément au Protocole de Nairobi sur la prévention, la lutte contre les armes légères et leur réduction et au Guide des meilleures pratiques.

Les Etats membres doivent veiller à ce que toutes les armes à feu appartenant à l'Etat et celles détenues légalement par des civils soient marquées au moment de leur importation à l'aide d'une simple marque permettant l'identification du pays et de l'année d'importation et d'un numéro de série individuel afin que l'origine de l'arme légère et de petit calibre puisse être localisée. La marque sur chaque arme doit permettre sa véritable identification.

Ce engagement renouvelé a été réaffirmé à la fin d'un atelier régional de formation

sur le marquage et la tenue de fichiers sur les armes tenu à Mombasa au Kenya du 31 mars au 4 avril. La réunion a connu la participation du RECSA, des coordonnateurs des Point focaux nationaux, et des Hauts-fonctionnaires de l'Armée et de la Police en provenance des 12 pays et de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La réunion a été officiellement ouverte par le Directeur général de la Police du Kenya le Major Général Hussein Ali, MGH, MBS.

La réunion a recommandé l'utilisation de machines électroniques en plus du système manuel pour accélérer le processus de marquage. Les machines peuvent marquer jusqu'à 1 500 armes par jour, alors que le système manuel n'arrive qu'à en marquer 500.

Le système informatisé a l'avantage supplémentaire de produire des données au moment du marquage ce qui permet donc un enregistrement efficace d'informations sur les armes légères. La disponibilité de ces enregistrements améliora la gestion efficace des réserves de toutes les armes légales dans un pays.

Le Rwanda et l'Ouganda ont commencé le marquage de leurs armes afin de respecter ce délai. Cependant, le processus demeure lent puisque dans certains cas le marquage



Vue des participants des Etats membres du RECSA à la formation sur l'utilisation de la machine servant à marquer

est effectué à la main. Un atelier de formation sur le marquage des armes a été organisé par la suite, le 3 Juillet à Nairobi au Kenya au profit des agents de répression sur l'utilisation des machines de marquage électronique plus efficaces. Le RECSA a acheté une machine de marquage pour chaque Etat membre, et en fournira une supplémentaire à chaque pays en 2009. En Novembre, le RECSA a facilité le perfectionnement professionnel des agents de répression de 12 pays membres en Afrique du Sud. Ceci a été suivi par des sessions nationales de formation globale initialement organisées dans les cinq pays de l'Afrique de l'Est, qui doivent s'étendre dans les pays restants. Les ateliers ont enregistré la participation des institutions de répression et doivent permettre le démarrage dans les meilleurs délais du marquage des armes appartenant à l'Etat.

Signature d'un Protocole d'accord entre le RECSA et les parties prenantes essentielles - CI/RGL



Dr Francis Sang et l'Ambassadeur Liberata Mulamula lors de la signature du Protocole d'accord dans les locaux du RECSA

Le RECSA a signé en Février, un Protocole d'accord avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CI/RGL) dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre les deux organismes régionaux.

Une cérémonie a eu lieu dans les bureaux du RECSA à Nairobi, pour marquer la signature du document entre le Secrétaire exécutif, Dr Francis K. Sang, et la Secrétaire exécutive de la CI/RGL, l'Ambassadrice Liberata Mulamula.

Le Protocole d'accord prévoit de mise en œuvre par le RECSA du Projet de la CI/RGL sur les armes légères en vue de trouver des solutions à la prolifération illégale des armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes.

Cet accord est signé entre les deux organisations en reconnaissance du mandat donné au RECSA pour la coordination des actions de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites dans la sous-région, conformément au Protocole de Nairobi et à la Déclaration de Nairobi.

L'objectif visé par la CI/RGL d'amener tous les pays de la région des Grands Lacs à dialoguer et à s'accorder sur une stratégie pour le retour de la paix dans la région des Grands Lacs.

Le RECSA mettra en œuvre, dans le cadre de l'accord, des programmes dans quatre pays supplémentaires en dehors de ses 12 Etats membres à savoir la Zambie, l'Angola, la République Centrafricaine et la République du Congo.

• Société Civile

Dans le cadre de la poursuite du renforcement de la coopération et de la collaboration avec la société civile, le RECSA a signé des protocoles d'accord avec un certain nombre d'Organisations de la société civile. Il s'agit de SaferWorld, Mine Advisory Group (MAG) et le Réseau est africain de lutte contre les armes légères (EAANSA).

Dans la Déclaration de Nairobi, les Etats membres du RECSA reconnaissent le rôle des organisations de la société civile en tant que partenaires dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illégales dans la sous-région.

Participation du RECSA à l'exposition d'armes légères de l'Union africaine

Le 10ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement s'est tenu du 25 janvier au 2 février 2008 à Addis-Ababa en Ethiopie.

Le RECSA a été invité à participer à une exposition d'armes légères et de petit calibre en vue d'une sensibilisation sur le fléau que représentent les armes légères et de petit calibre en Afrique. L'exposition a été organisée par le Département de la Paix et de la Sécurité de l'Union africaine et s'est déroulée pendant toute la semaine.

L'événement a été très utile étant donné la présence à la réunion de l'UA d'un grand nombre de participants venus de toute l'Afrique et d'ailleurs. L'exposition a ciblé les participants aux trois réunions ayant précédé celle des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il s'agit de la réunion des Représentants permanents du Comité des Ambassadeurs, la réunion du Conseil exécutif des Ministres des Affaires Etrangères et un événement secondaire qui a été organisé en marge du Sommet par la Commission panafricaine d'éradication de la trypanosomiase (PATEC).

L'événement a fourni une occasion de diffuser une large gamme de publications du RECSA et de sensibiliser sur les questions relatives aux armes légères et aux activités de l'organisation dans la région.

Premier Atelier régional sur les systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPADS)



De gauche à droite : Ambassadeur Lincoln P. Bloomsfield Jr. (Envoyé spécial sur la réduction de la menace du SPDA) ; Michael Ranneberger (Ambassadeur des Etats-Unis au Kenya) ; Honorable Major Général à la retraite Nkaiserry (Vice-ministre de la Défense du Kenya), Mlle Stéphanie Pico (Cadre supérieur au service du Retrait et de la munition des armes) et un autre participant échangeant des salutations avant le démarrage de l'Atelier sur le SPDA

Le RECSA a accueilli le premier atelier régional jamais organisé en Afrique sur les MANPADS. Les participants à la réunion qui s'est tenue à Nairobi au Kenya ont discuté de la prolifération des armes dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique à la lumière d'une étude récente parrainée par le Gouvernement du Royaume Uni.

Les participants ont aussi fait le bilan des interventions des pays de la région contre la prolifération actuelle des MANPADS, et ont initié le dialogue sur leur gestion et leur contrôle.

Les MANPADS, communément décrits comme des missiles antiaériens pouvant être tirés à l'épaule, sont des armes sol/air à courte portée destinées à être tirées par un opérateur au sol. Compte tenu de leur facilité d'utilisation et du fait qu'elles

sont portatives, elles prolifèrent comme les armes légères/armes de petit calibre et sont par conséquent classées dans leur catégorie. La tentative d'attaque sur la Compagnie aérienne israélienne qui a eu lieu en 2002 à Mombasa au Kenya et les attaques réussies contre l'aviation internationale ailleurs au fil des ans, illustrent les dangers posés par la prolifération des MANPADS illégaux.

Au nombre des participants, on pouvait compter les Hauts responsables des Ministères des Affaires Etrangères et des Départements de la Défense des Etats membres du RECSA, les Coordonnateurs des Points focaux nationaux sur la gestion des armes légères, les représentants de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CI/RGL), et des NU, et des experts sur les MANPADS en provenance des Etats-Unis et du Royaume Uni.

Participation du RECSA à la réunion biennale des Etats

Le Bureau des Affaires du Désarmement des NU a accueilli du 14 au 18 juillet 2008 au siège des NU à New York, la troisième réunion biennale des Etats (BMS3) dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action des NU pour la prévention, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects et son éradication.

Cette réunion a, au fil des ans, servi de plateforme aux Etats et autres parties prenantes pour un partage d'idées sur la coopération internationale afin d'aborder le problème posé par la prolifération d'armes légères et de petit calibre illégales.

Le Centre Régional de lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites (RECSA), qui jouit actuellement du statut d'Observateur au NU, a été invité à participer à la réunion de cette année. Outre les allocutions prononcées lors des diverses sessions, le RECSA a organisé en marge de la réunion un événement secondaire sur le thème Le marquage et la localisation de l'origine des armes dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique.

Le RECSA a procuré des machines de marquage électronique des armes à ses 12 Etats membres qui se sont engagés à marquer avant Décembre 2008 les armes appartenant à l'Etat. Le Rwanda, par exemple, a commencé à marquer ses armes manuellement. Il s'agit là d'un exercice extrêmement lent! Les machines qui seront distribuées aux divers pays accéléreront le processus et leur permettront de respecter le délai.

L'événement secondaire comprenait une série de communications et de discussions autour du thème.

Exposition d'armes légères au siège des NU

Pendant toute la semaine qu'a duré le BMS3, le RECSA a disposé d'un stand d'exposition pour sensibiliser sur ses activités dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique, et les Etats limitrophes concernant la recherche de solutions au problème de la prolifération d'armes légères et de petit calibre.

L'exposition a été une occasion d'interagir avec diverses parties prenantes et de

Représentation du RECSA à la Conférence régionale sur l'Accord sur le commerce des armes et à la Première Commission des NU



Vue des participants à la Conférence ATT tenue à Nairobi

Des représentants de 20 gouvernements africains ont exprimé leur soutien à un Accord sur le commerce des armes (ATT) fort, en invitant les l'Assemblée générale des NU à démarrer les négociations sur l'Accord.

Les Ministres, les experts et les représentants des ONG se sont réunis du 3 au 4 Septembre à Nairobi (Kenya) pour discuter de la manière dont un ATT pourrait promouvoir le développement durable. La réunion a été organisée par le Gouvernement Kenyan et a bénéficié d'une large couverture médiatique dans la région.

Les participants se sont accordés sur une position commune africaine sur l'ATT. Celle-ci a été présentée le 20 octobre 2008 à la Première Commission des NU sur la Paix et la Sécurité internationale à New York.

La Première Commission des Nations Unies sur le Désarmement a voté le

vendredi 31 octobre avec une écrasante majorité la poursuite des activités relatives à un Accord sur le commerce des armes. Cent quarante-sept (147) Etats ont voté Oui à la mise en place d'un Groupe de travail ad hoc à composition non limitée qui se réunira pendant un maximum de six sessions, pour compter du début 2009. Deux Etats seulement ont voté contre à savoir le Zimbabwe et les EU. Dix-huit se sont abstenus.

Une grande majorité des participants à la Première Commission ont également apporté leur soutien à la résolution 'omnibus' sur les armes légères : 166 Etats ont voté pour et seuls les EU ont coté contre. Cette résolution fixe le calendrier des réunions des NU sur les armes légères pour les 6 prochaines années à savoir : une réunion biennale des Etats en 2010, une réunion des experts en 2011 et une Conférence d'évaluation en 2012.



Fusil neutralisé à l'entrée du siège des NU à New York

Discussions entre le RECSA et des responsables gouvernementaux du Rwanda



Son Excellence Bernard MAKUZA et le Dr Francis Sang en discussions à la Primature le 7 octobre



L'Honorable Sheikh Mussa Fazil HARERIMANA dans son Bureau lors des discussions

On note une volonté politique manifeste de la part du Gouvernement du Rwanda de rechercher des solutions aux problèmes posés par la prolifération des armes légères illégales.

Ceci s'est démontré récemment lors de deux visites de courtoisie effectuées par le Secrétaire exécutif du RECSA (le Dr Francis Sang) et le Secrétaire exécutif adjoint (l'Ambassadeur Tharcisse Midonzi) au Premier Ministre du pays (Son excellence Bernard MAKUZA) et au Ministre de la Sécurité Interne (l'Honorable Sheikh Mussa Fazil HARERIMANA).

Le Dr Sang a mis les deux Hauts-responsables du courant des progrès réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action national de gestion et de lutte contre les armes légères du Rwanda (PAN)

et réunions provinciales prévues pour se tenir à travers tout le Rwanda.

Il a en outre fait un compte-rendu au Premier Ministre et au Ministre de la Sécurité Interne de la mise en œuvre du Protocole de Nairobi dans le pays, y compris de l'achat de la machine servant à marquer les armes, de la destruction des surplus ou des armes obsolètes, et de la programmation de l'atelier régional sur le courtage pour début 2009. Le Dr Sang a félicité le Rwanda pour avoir révisé sa législation sur les armes légères conformément au Protocole de Nairobi.

Son Excellence Bernard Makuza et l'Honorable Sheikh Mussa Fazil HARERIMANA ont tous deux loué le RECSA pour les activités que mène l'organisation dans la région et au Rwanda en particulier, et ont promis d'apporter leur soutien sans faille au RECSA. Ils ont appelé à un rapide achèvement de l'élaboration du PAN afin que sa mise en œuvre démarre aussitôt que possible.

Participation du RECSA à la formation sur le genre et le développement

L'Initiative sous-régionale d'appui à la promotion de la femme en Afrique de l'Est (EASSI) a organisé un atelier de formation de deux jours sur le genre et le développement à Bujumbura au Burundi. Le but de la réunion était de sensibiliser sur la façon dont les questions et préoccupations du genre pouvaient être abordées à travers des interventions dont l'objectif est de lutter contre les armes légères illicites.

Les participants ont identifié les domaines dans lesquels le genre peut être associé à la mise en œuvre du Protocole de Nairobi et des Plans d'action nationaux existants (PAN) du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie. Le Rwanda et le Burundi procèdent à l'élaboration de leurs PAN, en présentant déjà dès le départ une opportunité d'intégration du genre. Le Genre examine les différences entre les modes de vie des femmes et des

hommes et applique cette compréhension à l'élaboration de la politique et à sa mise en œuvre. Ceci a lieu surtout parce que les femmes et les hommes subissent les effets des armes légères de façons complètement différentes.

Elaboration d'un Plan stratégique quinquennal par le RECSA



Le personnel du RECSA en discussions pendant l'Atelier sur la Planification stratégique

Le RECSA a élaboré un Plan stratégique (2009 – 2013) devant orienter ses opérations au cours des cinq prochaines années.

Sur financement de la DFID, le RECSA a travaillé en collaboration étroite avec un consultant au cours de ce processus. Le Plan prévoit le renforcement des capacités de l'organisation afin de pouvoir remplir son mandat concernant les ALPC dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes, et de concentrer ses diverses activités sur la réalisation de ses buts et objectifs.

Participation du RECSA à la réunion sur la Prévention des conflits à Genève

Le but de ce forum a été d'évaluer la mise en œuvre des protocoles existant sur les armes légères et les stratégies pour l'Afrique dans le contexte de la stratégie en matière d'armes légères de l'UE. Le forum a par ailleurs examiné des de renforcer la coopération européenne et internationale en Afrique. La solidité des liens de coopération entre le RECSA et les autres parties prenantes essentielles a été reconnue. L'organisation a été invitée par conséquent à présenter une communication sur la coopération internationale lors de la réunion.

Participation du RECSA à la réunion sur le Programme frontalier de l'Union africaine

La 11ème session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA tenue du 25 au 29 juin 2007 à Accra, a approuvé la Déclaration sur le Programme frontalier de l'Union africaine (AUBP) et les modalités de sa mise en œuvre. Le but visé par le programme est la prévention structurelle des conflits et la promotion de l'intégration régionale et continentale.

Le RECSA a participé récemment à un atelier régional pour l'Afrique de l'Est organisé par la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), en collaboration avec l'IGAD et le COMESA. La réunion entrait dans le cadre des cinq ateliers régionaux faisant partie des mesures initiales

pour le lancement de l'AUBP.

L'objectif de la réunion était de vulgariser l'AUBP au sein des organismes régionaux et de faciliter l'élaboration des plans d'action régionaux.

Le RECSA est une partie prenante essentielle de ce programme de l'UA compte tenu du mandat qui lui a été donné de trouver des solutions aux problèmes posés par les armes illégales dans les 12 Etats membres. Au nombre des stratégies prévues pour rechercher des solutions au flux d'armes illégales, on distingue, le renforcement du contrôle aux postes frontaliers dont la porosité encourage la circulation illégale d'armes légères et de petit calibre.

Participation du RECSA aux réunions de la SARPCCO et de l'EAPCCO

Le RECSA a été invité à participer et à présenter des communications à la deuxième réunion du Comité régional de coordination dans le domaine des armes légères et de petit calibre organisé par l'Organisation régionale de la corporation des responsables de Police d'Afrique australe (SARPCCO).

Les responsables de Police membres de la SARPCCO ont mis en place le Comité régional de coordination (RCC) pour superviser la mise en œuvre du Protocole de la SADC pour la lutte contre les armes à feu, les munitions et autres matériels connexes. La première réunion s'est tenue en Avril 2008 à Harare. La 2ème réunion du RCC a examiné et adopté le Modèle de rapport des pays présenté par le RCC et s'est tenue à Pretoria.

La réunion a chargé un groupe de travail de mener une étude sur les

bases de données existantes sur les ALPC dans la région de la SARPCCO en vue de recommander une base de données unifiées appropriée pour la région.

Le RECSA a été aussi représenté à une réunion de l'EAPCCO (Organisation de la corporation des responsables de Police d'Afrique de l'Est) tenue à Addis-Ababa en Ethiopie. La réunion a reconnu que la prolifération des armes légères et de petit calibre demeure un problème grave qui prend l'allure de crime et d'insécurité dans la région. Le RECSA a été reconnu pour son rôle actif dans la recherche de solution à ce problème. Les Ministres qui participaient à la réunion ont accueilli la résolution du Conseil des Responsables de Police d'apporter leur soutien à la proposition de Protocole d'accord entre Interpol et le RECSA, et de partage d'informations sur les armes légères entre les Bureaux centraux nationaux d'Interpol et les Points focaux nationaux sur les armes légères.

Visite de courtoisie du Président du Conseil des Ministres du RECSA au Ministre Kenyan

Le Président du Conseil des Ministres du RECSA, l'Honorable Alain Bunyoni et le Ministre adjoint des Affaires Etrangères du Kenya, l'Honorable Richard Onyonka, ont tenu des discussions le 27 août 2008 à Nairobi.

L'Honorable Bunyoni est également le Ministre de la Sécurité Publique du Burundi. Le principal objet de la visite a été d'exprimer les remerciements du RECSA au Gouvernement Kenyan pour son soutien sans faille au Secrétariat à la fois sur les plans financier et technique à travers le détachement de personnel. En outre, il a mis le Ministre Kenyan au courant des visites qu'il est en train d'effectuer actuellement dans d'autres Etats membres du RECSA pour encourager leurs gouvernements à remplir leurs obligations financières envers l'organisation afin de stimuler la mise en œuvre des programmes relatifs aux ALPC.

L'Honorable Bunyoni a félicité le Kenya pour avoir élaboré un Plan d'action national et a encouragé le Gouvernement à le mettre en œuvre afin de stimuler les actions de lutte contre la prolifération des ALPC illégaux. Il a encore informé le Ministre adjoint sur les activités menées par le RECSA au Kenya et dans la région dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nairobi depuis la 2ème réunion du Conseil extraordinaire des Ministres tenue en Octobre 2007.

L'Honorable Onyonka a quant à lui, fait remarquer que le Kenya reconnaît les efforts déployés par le RECSA en matière de recherche de solution aux questions relatives aux ALPC dans la région et a réitéré l'engagement du Gouvernement à aider le Secrétariat à atteindre ses objectifs. Il a encouragé le RECSA à chercher à obtenir l'engagement des autres Etats membres concernant le respect de leurs obligations financières et à plus de sensibilisation du public sur ses activités.

Il a enfin fait remarquer que le Ministère des Affaires Etrangères reconnaît et soutient les efforts déployés par le RECSA dans le cadre de la lutte contre la prolifération des ALPC illégaux et la recherche de solutions aux problèmes qu'elles posent.

Création d'un Comité directeur continental sur les questions relatives aux armes légères



Les Membres du Comité directeur et le personnel de l'UA lors de la réunion tenue à Arusha

Lors d'une réunion organisée par l'Union africaine en Juin 2008 à Mombasa au Kenya et qui a enregistré la participation des organismes régionaux intervenant dans le domaine des armes légères, les participants ont recommandé la création d'un Comité directeur continental sur les questions relatives aux armes légères. Le rôle du Comité serait de fournir un forum régulier à l'UA et aux organismes régionaux intervenant dans le domaine des armes légères pour discuter des questions connexes.

Le RECSA a été désigné pour assurer le Secrétariat de ce Comité en reconnaissance de son rôle d'organisme chef de file ayant pour mandat unique de trouver des solutions aux questions relatives aux armes légères.

Le comité a tenu sa première réunion entre le 24 et le 26 Novembre à Arusha en Tanzanie et a enregistré la participation de l'UA, de l'EAC, de la CEDEAO, du COMESA, de la CEEAC, de la CI/RGL et du RECSA. Il a été recommandé que le comité devienne un comité permanent de l'UA sur les ALPC. Le processus de son intégration à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et les travaux de la réunion doivent être transmis aux structures dirigeantes de l'UA.

La réunion a en outre désigné le RECSA comme Secrétaire du Comité avec l'UA comme son Président. Une feuille de route pour le développement d'une Stratégie africaine en matière d'ALPC a été élaborée.

Participation du RECSA à la réunion de l'EALA

Le RECSA a été représenté à une réunion récente de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) tenue à Bujumbura pour discuter des causes de conflit dans la région.

Les participants provenaient des Assemblées nationales des cinq pays de l'Afrique de l'Est à savoir – le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie,

le Rwanda et le Burundi. La réunion a examiné entre autres des stratégies de transformation des conflits dans la région et a procédé à l'analyse des divers conflits à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Les législateurs participant à la réunion se sont engagés à servir la cause de la lutte contre les conflits dans la région à travers les

Assemblées nationales et régionales.

Le RECSA et l'EALA se sont engagés à poursuivre le partenariat dans le cadre des programmes visant à aborder les questions de législation et de politique en matière d'armes légères dans la région de l'Afrique de l'Est.

Gros Plan sur les PFN

Points focaux nationaux sur les questions relatives à la lutte contre les armes légères et de petit calibre et à leur gestion



Lt. Col. Omar Hussein Hassan,
Coordinateur
de Point Focal
National du
Djibouti

Le Centre Régional de lutte contre la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes (RECSA), précédemment appelé le Secrétariat de Nairobi pour la lutte contre les armes légères, est une organisation intergouvernementale ayant pour responsabilité de coordonner les efforts déployés sur le plan régional dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites. L'objectif global de cette initiative est de sécuriser la région pour les ressortissants.

On dénombre 12 Etats membres du RECSA dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique à avoir signé la Déclaration de Nairobi et le Protocole de Nairobi, dont le Burundi, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, et la République unie de Tanzanie.

Les Etats membres signataires de la Déclaration de Nairobi et du Protocole de Nairobi sont dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour

prévenir, combattre et éliminer le trafic et la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites, des munitions et autres matériels connexes dans leur pays et de façon collective dans la région.

Chaque Etat s'est vu confier la responsabilité de créer un Point focal national (PFN) sur les questions relatives à la lutte contre les armes légères et de petit calibre et à leur gestion dans le pays. La plupart des membres ont créé et installé des bureaux de PFN et en ont désigné des coordonnateurs entre 2001 et 2005. Tous ces bureaux sont entièrement opérationnels à l'exception de celui de la Somalie.

Pendant que plusieurs coordonnateurs se consacrent à plein temps aux activités de leurs bureaux, d'autres sont encore attachés aux forces de police de leurs pays.

L'objectif visé par la création de Points focaux nationaux dans les Etats membres est d'assurer la sécurité des ressortissants des divers pays par la mise en œuvre de programmes pertinents au niveau des pays afin de réduire le nombre de problèmes posés par les armes légères et de petit calibre illicites.

Participation du RECSA à la réunion internationale sur les armes légères

Le RECSA était parmi un certain nombre d'organisations engagées dans des concertations générales sur l'élaboration de normes internationales de contrôle en matière d'armes légères qui ont eu lieu à Genève en Suisse.

La réunion a noté l'importance de l'établissement de normes internationales afin de permettre plus d'efficacité en matière d'élaboration des politiques et des programmes sur les armes légères par les NU. L'élaboration des normes sera coordonnée par le Bureau des NU pour la Coordination de l'action contre les armes légères (CASA) qui comprend plusieurs organismes des NU.

Le processus va prendre en considération les normes régionales existantes et des forums de concertation se tiendront pour discuter de la documentation qui en résultera.

Le résultat du projet fera partie du rapport des NU lors de la 4ème réunion biennale des Etats en 2010.

Point focal national sur les armes légères du Djibouti

Le Point focal national du Djibouti (PFND) a été mis en service le 29 janvier 2004. Les membres du PFN proviennent de différents secteurs et consistent en des parties prenantes de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), y compris la société civile.

Le PFND a la responsabilité de mettre en œuvre dans le pays, les activités relatives à la lutte contre la prolifération des ALPC illégales. Sa vision est de préserver la sécurité et le bien-être des populations du Djibouti en luttant contre les graves dangers que représentent les armes illégales.

Les activités pertinentes sont coordonnées à travers le pays par le Coordonnateur du PFN, le Lt. Col. Omar Hussein Hassan qui est entré en fonction depuis le 29 janvier 2004.

Le PFND a organisé divers ateliers dans le cadre de la recherche de réponses aux diverses questions relatives aux armes légères y compris celles relatives entre autres à l'harmonisation de la législation sur les armes légères, à l'atelier de sensibilisation des Hauts-responsables gouvernementaux, à la démobilisation, au

désarmement et à la réinsertion (DDR).

Le coordonnateur et les membres de son personnel ont participé à diverses activités organisées par le RECSA à travers la région. Au nombre d'elles on distingue les sessions de formation sur le marquage et l'identification de l'origine des armes, la création et la gestion d'une base de données et un atelier de sensibilisation sur les Systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPADS).

Le PFND s'est engagé dans la destruction publique des armes récupérées, obsolètes et autres dans le but de sensibiliser les membres du public sur les dangers que représentent les armes légères. Le bureau commencera bientôt à travailler en collaboration avec le RECSA dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'action national de lutte contre les armes légères et de leur gestion au Djibouti. En attendant le PFN poursuit les activités de sensibilisation des membres du public sur les questions relatives aux ALPC.

Le PFND travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement de Djibouti sur les questions relatives à la lutte contre les armes légères et à leur gestion.

Participation du RECSA à la réunion sur les armes légères en Ouganda

En Août, le RECSA a été représenté à une réunion organisée par le Centre africain pour les études stratégiques (ACSS) de Kampala en Ouganda. Le thème de la rencontre était Renforcement des capacités de recherche de solutions au problème de la prolifération des ALPC dans la région des Grands Lacs et en Afrique de l'Est.

La réunion a entre autres cherché à encourager une meilleure prise de conscience des menaces que constituent les armes légères et de petit calibre pour

des questions élargies de sécurité humaine et de développement, à explorer leur impact sur la paix et la sécurité dans les sous-régions, et à trouver des moyens plus efficaces par lesquels les pays de la région des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Est peuvent renforcer leurs capacités nationales et sous-régionales de lutte contre ce phénomène en travaillant de concert et en créant des partenariats avec les acteurs internationaux.

Les participants à la réunion ont reconnu

que les conflits et les effets dévastateurs des ALPC menacent des millions de vies dans la région du RECSA ainsi que la sécurité et le développement régionaux. Ils ont en outre noté que la question de la prolifération des ALPC illicites est intimement liée aux questions élargies de sécurité issues. Fort de ceci, la réunion a convenu que des mesures urgentes étaient nécessaires en vue du renforcement des capacités des Etats membres du RECSA au niveau national, sous-régional et international.

Signature d'un Protocole d'accord avec la République Centrafricaine



Le Secrétaire exécutif adjoint du RECSA (à droite) et le Ministre Centrafricain de la Défense lors de l'échange des copies signées du Protocole d'accord à Bangui

Le RECSA a signé un Protocole d'accord avec la République Centrafricaine qui sert de cadre à la mise en œuvre de programmes de recherche de solution au problème des armes légères illicites dans ce pays.

Au titre de son partenariat avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CI/RGL), le RECSA a été mandaté pour mettre en œuvre des programmes relatifs aux armes légères dans quatre pays de la CI/RGL non Parties au Protocole de Nairobi sur les armes légères. Il s'agit de l'Angola, la République Centrafricaine, la Zambie et la République de Congo. Ceci porte à 16 le nombre de

pays dans lesquels le Secrétariat devra désormais travailler.

Le Protocole d'accord a été signé par le Ministre de la Défense Nationale de la République Centrafricaine (RCA) et le Secrétaire exécutif adjoint du RECSA, l'Ambassadeur Tharcisse Midonzi, en présence du Ministre des Affaires Etrangères et d'autres Hauts-fonctionnaires de la RCA.

Des discussions préliminaires sur la signature d'un Protocole d'accord similaire avec la Zambie ont eu lieu entre les responsables du RECSA et le Gouvernement Zambien.



Coopération pour le Désarmement



Le RECSA voudrait remercier le PNUD-BCPR pour avoir financé la production de ce numéro

Nos contacts

Argwings Kodhek Road, Timau Plaza, 7th Floor
P.O.Box 7039-00200
Nairobi, Kenya

Tel: 254-20-3877456/ 3876203/ 3876023.
Fax: 3877397

Email: info@recsasec.org
Website: www.recsecec.org

© RECSA 2008

Les articles contenus dans ce bulletin pourraient être reproduits pour des buts non lucratif à moins que cela soit autrement indiqué. Prière de citer le RECSA et veuillez nous envoyer une copie de cette reproduction.

ISBN 9966 7200-1-4